



Desistement garde enfants

Par **papa48**, le 11/09/2017 à 17:09

bonsoir mon fils habite recemment chez moi suis je obliger de prendre ces 3 enfants 1 semaine sur 2 elle veut porter plainte en cas de refus

Par **cocotte1003**, le 11/09/2017 à 19:28

Bonjour, pour commencer, vous recevez qui vous voulez chez vous. Votre fils a un DROIT de visite et non une obligation de visite. La mère ne peut absolument pas vous obliger à quoi que se soit, ni votre fils s'ils ne veut pas les prendre, cordialement